



Ville d'Athis-Mons

Accueil Unique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h (fermé au public le jeudi matin)
Le samedi matin de 8h30 à 12h00

DOSSIER de PARRAINAGE CIVIL

Enfant

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
-----	--------	-------------------	-------------------

.....

- **Rendez-vous obligatoire pour le dépôt du dossier.** Tout retard entraînera l'annulation du rendez-vous.
- Le dossier doit impérativement être déposé 1 mois minimum avant la date souhaitée
- Tous les documents doivent être fournis en originaux et en copies (sauf spécification contraire)
- Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier
- Aucune modification ne sera acceptée moins de 15 jours avant la date du Parrainage

Informations générales

- ✓ Le baptême républicain (appelé également "baptême civil") est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.
- ✓ Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.
- ✓ Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.
- ✓ Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de "baptême" ou de "parrainage civil". Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officiel, ne présentent aucune valeur juridique.
- ✓ L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire.
- ✓ Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).

- ✓ **Tout retard à la cérémonie pourra entraîner le report du parrainage à une date ultérieure.**
- ✓
- ✓ **Dans un souci d'organisation, les parents devront indiquer le nombre de personnes prévues ainsi que les souhaits ou les contraintes diverses (handicap nécessitant un aménagement, déroulé de la cérémonie,...) concernant le déroulement de la cérémonie.**

Documents obligatoires

✓ **Le livret de famille** ou **la copie intégrale de l'acte de naissance** de l'enfant concerné

✓ **La pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour) de chacun parents

✓ **Un justificatif de domicile** : quittance de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe ou portable), taxe foncière ou taxe d'habitation, ... (les factures imprimées d'internet sont acceptées)

Ou

✓ **Pour les personnes hébergées** : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur + un justificatif propre du futur concerné (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone portable...)

✓ **Copie de la pièce d'identité des Parrain(s) et/ou Marraine(s) ainsi que leur adresse**

Renseignements généraux

Père de l'enfant

Mère de l'enfant

Nom :

Nom :

Prénoms :

Prénoms :

Adresse :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

...../...../...../...../.....

Parrain

Marraine

Parrain

Marraine

Nom :

Nom :

Prénoms :

Prénoms :

Adresse :

Adresse :

.....

.....